



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 060/2024

A L'ENTREPRISE GENERALE MALTA FORREST SA.

Après avoir reçu l'avenant n° 01/2023 au contrat du marché n° 007/GOUV/P.LBA/2022, conclu avec la Province du LUALABA, pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt-quatre millions cent quarante-un mille huit cent nonante-cinq, quatre-vingt-un centimes (USD 24 141 895,81) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent soixante-huit mille neuf cent nonante-trois, vingt-sept centimes (USD 168 993,27), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/04/2024.

Directeur Administratif et Financier ai

Sceau de l'Etablissement

Directeur Général ai
Benoit Volonté Klembe